

ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Nombre de Conseillers : En exercice : 48 Présents : 37	Séance du : 10 avril 2025	Date de publication : 1 6 AVR. 2025
--	------------------------------	---

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à neuf heures, le Conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération régulièrement convoqué le 3 avril 2025, s'est réuni à la Communauté d'agglomération, sous la Présidence de M. MASQUELIER, Président.

PRESENTS :

MASQUELIER Frédéric - BOUDOUBE Paul - CHARLIER DE VRAINVILLE Gérard - DECARD Guillaume - MARCHAND Charles - ARENAS Martine - ISEPPI Stéphane - LANCINE Brigitte - CHIODI Josiane - DELAUNAY KAIDOMAR Françoise - LEMAITRE Didier - LOMBARD Danièle - LONGO Gilles - BESSERER Christian - SOLER Annie - REGGIANI Jean-Paul - BOYER Max - CORDINA Pierre - LEROY Carine - PETRUS BENHAMOU Martine - CHIOCCA Christophe - PLANTAVIN Christelle - PERONA Patrick - LAUVARD Sonia - RENARD Patrick - CREPET Sandrine - BARBIER Jean-Louis - SERT Richard - RAMI Hafida - BLANC Sylvie - MORENVAL Fabrice - MION Jérôme - BOUVARD Martine - FABRE Julien - DEMONEIN Caroline - TISSIER Ken - ZUCCO Yvonne.

REPRESENTES : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : RACHLINE David donne procuration à MASQUELIER Frédéric - HUMBERT Cédric donne procuration à MARCHAND Charles - BARKALLAH Nassima donne procuration à LEROY Carine - KARBOWSKI Ariane donne procuration à LONGO Gilles - BRENDLE Karen donne procuration à CHIOCCA Christophe - GRILLET Maxime donne procuration à ISEPPI Stéphane - JEANPIERRE Jimmy donne procuration à LAUVARD Sonia.

NON REPRESENTES : BONNEMAIN Emmanuel - FRADJ Laurence - POUSSIN Julien - DEBAISIEUX Jean-François.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MORENVAL.

FINANCES

*

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES**FIXATION DU TAUX POUR L'ANNEE 2025**

*

- N° 26 -

Mme CHIODI, Vice-Présidente, expose :

Comme chaque année, le Conseil communautaire doit conformément aux dispositions du Code Général des Impôts voter le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est la principale source de financement des services locaux de collecte et de traitement des déchets.

Toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie (TFB) l'est aussi pour la Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères (TEOM). Elle s'applique au contribuable propriétaire.

Il est donc proposé de voter le taux de l'année 2025 sans augmentation par rapport au taux voté au titre de l'année 2024.

Grâce à la mise en œuvre d'un nouveau contrat, favorisant une gestion optimisée des dépenses, au suivi rigoureux du seuil d'exclusion des 8000 litres et aux actions engagées dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), notamment en matière de sensibilisation au tri, les volumes de déchets collectés ont pu être contenus et leur valorisation renforcée. Malgré l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), ces efforts coordonnés ont permis de maintenir la stabilité du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

A la suite de cet exposé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts,

VU l'avis de la Commission des assemblées,

le Conseil communautaire est invité à :

PRECISER que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères d'Estérel Côte d'Azur Agglomération sera perçue sur les communes des Adrets-de-l'Estérel, Fréjus, Puget sur Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël.

APPROUVER le taux de 11,17% de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2025.

LE CONSEIL,

APRES avoir entendu l'exposé de **Mme CHIODI, Vice-Présidente,**

ET A LA DEMANDE de M. LE PRESIDENT,

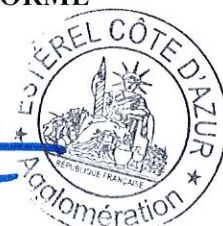
APRES en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LA DÉLIBÉRATION.

FAIT et DELIBERE en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Frédéric MASQUELIER

Le Secrétaire de séance



Fabrice MORENVAL